

Terre de Géants

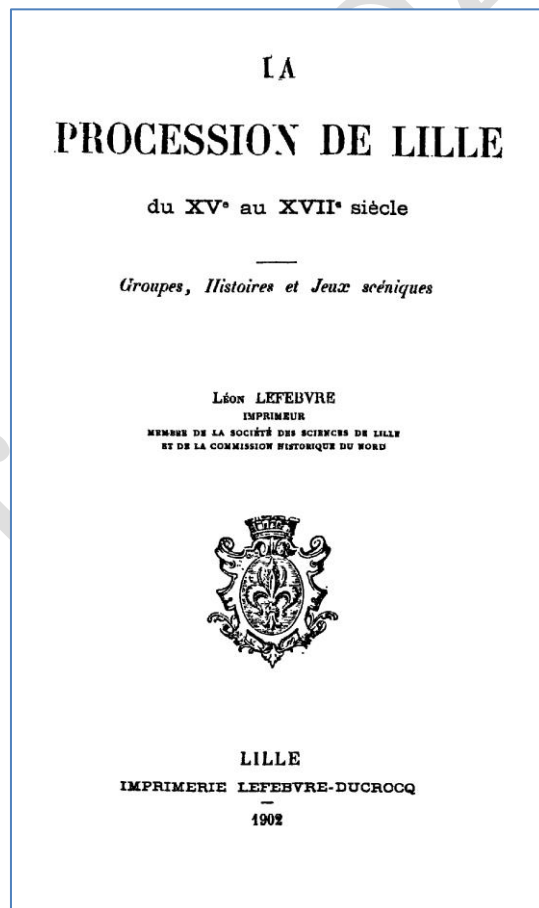
Les Cahiers de la Gazette - N°5

Lydéric et Phinaert

La Procession de Lille

du XV^{ème} au XVII^{ème} Siècle

Léon Lefebvre



Terre de Géants

LA PROCESSION DE LILLE

du XVe au XVIIe siècle

Groupes, Histoires et Jeux scéniques

La grande procession, dite procession Notre-Dame, fut instituée par la comtesse de Flandre, Marguerite de Constantinople, et son fils, Gui de Dampierre, en 1270 : « *en donneur nostre segneur Jhesus Crist et de la glorieuse virgine Marie* ». Cette « *pourcession* » devait faire le tour de la ville, chaque année a « *pardurablement* » et commencer « *par teil jour ke nostre sires Deus en l'onneur de sa très chiere meire a commencié nouvelement à faire si glorieux miracles devant se image ke on apele a nostre dame de la Treille....* ». La fête durait « *noef jours continueus,* » à partir du dimanche après la Trinité. ¹

Pendant plus de cinq siècles ce fut la fête lilloise par excellence; elle attirait, des villes environnantes et en nombre considérable, autant de pèlerins que de curieux. Plus d'une fois, Philippe le Bon retarda son départ pour y assister. ²

Quelques jours avant la procession, les échevins faisaient publier à la bretesque, tribune ménagée dans la façade de la halle, sur les places publiques et aux carrefours, les prescriptions et mesures d'ordre nécessaires ³. On recommandait aux habitants de nettoyer et d'orner de tentures ou de tapisseries le devant de leurs maisons; défense était faite aux hôtes, hôtesses, taverniers et cabaretiers, de donner à boire pendant la durée de la cérémonie.

Une sonnerie de cloches annonçait, le samedi soir, le commencement de la festivité. Le rewart et deux échevins précédés d'un héraut d'armes et des experts jurés allaient, à cheval, au cloître Saint-Pierre, prendre les maîtres de justice et ceux de la fabrique, le bailli, les greffiers, le procureur d'office et les ouvriers du chapitre, ils parcouraient ensemble l'itinéraire à suivre le lendemain, afin de s'assurer de l'état des chemins, ponts, etc. Une copieuse

réfection les attendait à leur retour.

Le dimanche, après la messe solennelle, la procession se mettait en marche. D'abord, les quatre serments : de Saint-Sébastien (archers), de Saint-Georges (arbalétriers), de Saint-Michel (escrimeurs ou tireurs d'armes) et de Sainte-Barbe (couleuvriniers ou canonniers), avec les trompettes de la ville. Chaque compagnie avait ses valets, habillés grotesquement, qui faisaient mille folies et rangeaient les curieux, leur jetant au visage des poignées de « *tercheul* » et les frappant avec des fléaux de crin. Venaient ensuite les corps de métiers ⁴, avec l'image de leurs patrons et leurs enseignes ou torses ⁵, puis les pèlerins, le magistrat en corps et en robe, les religieux, le clergé des paroisses et celui de la collégiale, avec leurs châsses et reliquaires. Précédée des ménestrels ou joueurs d'instruments sermentés, auxquels venaient parfois s'adjoindre ceux des villes voisines ⁶, sous un « *chiel* » soutenu par quatre clerks couronnés de roses, s'avancait enfin le palladium de la cité, « *la bonne fierte,* » châsse d'un grand prix, contenant d'insignes reliques, « *le joyel Notre-Dame.* » Elle était posée sur un drap d'or offert par les échevins.

En expiation d'un meurtre commis jadis dans l'église Saint-Pierre, un sombre personnage ferma la marche jusqu'au XVI^{ème} siècle, c'était le Chevalier rouge, « *vestu d'une cotte vermeille de candal ou d'écarlatte ; un chapel de roses sur la tête, tenant en main une blanche verge.* »

L'itinéraire de la procession était très étendu, jusqu'en 1580, il comprenait la limite extérieure de l'enceinte ; on devait l'interrompre pour le reprendre ensuite, ce qui, à cause du développement du cortège, amenait un désordre inévitable. Pendant l'arrêt on donnait à boire « *aux gens malades et mal dispos* » et l'on distribuait des vivres aux pèlerins fatigués.

Avec le temps, la procession de Lille perdit de son caractère religieux. On y introduisit, au XV^{ème} siècle, comme nous allons le voir, des scènes de l'ancien et du nouveau Testament, des personnages légendaires ou historiques, un géant et une géante d'osier de soixante pieds de haut : « *c'estoit, dit la chronique, une belle chose et récréable pour tout le peuple, tant de Lille que d'autres villes et villages.* »

Les compagnons de la place des Reignaux, dite des Cœurs amoureux, s'étaient réservé, dès 1456 ⁷, la représentation des neuf preux ⁸, et la continuèrent pendant un siècle. Montés sur des palefrois richement harnachés, ils marchaient trois par trois, selon la règle. A côté de Charlemagne, Roland, Godefroi de Bouillon et Artus de Bretagne, on voyait chevaucher sans étonnement Judas Macchabée. Ces preux défilèrent ainsi jusqu'en 1565 ; mais dans les dernières années, il fallut requérir des hommes de bonne volonté et les indemniser en conséquence ⁹. A diverses reprises les échevins allouèrent des subventions spéciales pour les costumes, écussons ou harnachements. ¹⁰

Des paroissiens de Saint-André ¹¹ s'attribuent, en 1540, le privilège de représenter les douze Sibylles ¹², portant diverses inscriptions relatives à la maternité divine ou des prédictions tirées des livres saints. Précédées de trois trompettes, elles s'avançaient « *accoustrées comme des princesses* » ; un laquais soulevait la queue de leurs chevaux caparaçonnés, afin d'éviter des souillures possibles. La dépense qu'entraînait cette figuration explique pourquoi le chiffre traditionnel n'était pas toujours exactement le même : ainsi, en 1547, il n'y eut que sept Sibylles. Dans la suite, les métiers se chargèrent de la figuration de ce groupe ¹³

Les « histoires » de la nativité, de la passion et résurrection de Notre-Seigneur, ou des martyres de saints, marchaient devant la fierte, elles furent représentées à partir de 1460, par les compagnons de

Saint-Sauveur, surnommés plus tard de la Gauguerie ou du Lac. C'étaient de pauvres gens à qui l'on accordait de temps à autre « *par compassion,* » des dédommagements « *pour leur painne* » et des subsides supplémentaires ¹⁴ quand ils étaient plus nombreux ou que leurs habillements avaient été gâtés par la pluie. Nous les voyons figurer dans les comptes jusqu'en 1540 pour des sommes variables, attribuées à leur régent ou à son lieutenant-général.

Les corporations ou métiers formaient, eux aussi, des groupes historiques qui prenaient place dans le cortège. Les échevins entretenaient cette émulation en accordant des primes aux « *plus belles, industrieuses et riches histoires* ». Les comptes nous indiquent quels étaient les sujets jugés dignes de récompense. En 1535, les maçons représentèrent « *la Manne du ciel* », et les bonnetiers : « *Comment Samuel, petit enfant, fut mené et présenté au temple à Hély le grand prêtre* » ; les peigneurs de sayette : « *les trois Rois* » et les brasseurs : « *l'Ecce homo* ». En 1640, les bouchers : « *Comment J.-C. fut despouillez de ses vestemens devant la croix, couchié en icelle, avecq le sieulte de plusieurs chevalcheurs* » : les merciers : « *Comment Jhesus fut eslevé en croix* » et les bourgeteurs : « *Comment Melchisedech feist à Dieu oblation du pain et vin que lui offrit Abraham en retournant de la bataille* ». En 1542, les caucheteurs : « *l'histoire de Job* » ; en 1549, les fruitiers : « *Comment Sallemon fus adoré de la royne de Saba, qui lui fist de grands dons, et de plusieurs aultres roys* » et les vieswariers : « *Comment Judas tint au gardin d'Ollivet, et ung baisiet trahit N.-S.* ». En 1556, les pletiers : « *Comment Jésus fut jugé par Pilate* », etc.

Diverses chroniques, qui ne sont que des copies répétées, donnent l'énumération de toutes les « histoires » représentées par les corps de métiers : la plus complète est celle datée de 1535, dans le manuscrit de Chavatte : elle comprend quarante-trois corporations ¹⁵.

Des « menestrels » de tous genres, trompettes, hautbois et « ghisterncurs », des « chanteurs-joueurs », se mettaient également de la partie, pour accompagner « la bonne fierte ».

Mais les compagnies joyeuses des paroisses et des quartiers furent toujours parmi les plus empressées à apporter leur concours ; les comptes fourmillent de détails sur ce point. Dans les rues et carrefours s'élevaient, par leurs soins, des « esclans ou hourdaiges » pour la représentation, par tableaux vivants, des scènes de la Bible, de la vie des saints ou de l'histoire ancienne. Il leur était décerné de nombreuses récompenses. En 1527, les compagnons de Peu-d'argent représentent les sept Macchabées ; en 1528, les Cœurs aventureux : le Centurion ; en 1529, le Petit-Frêt : Theodorus ; en 1530, les Amustans : Judas, et les Cœurs aventureux : Sennacherib ; en 1532, ces derniers :: Matatias, et les Amustans : la mort du prophète Baal ; en 1533, l'empereur de Jeunesse : Judas Macchabée et Nicanor ; en 1534, les Cœurs aventureux : le Prince de la synagogue ; en 1535, la Gauguerie : la Création d'Adam, et les Amustans : le siège de Bétulie ; en 1536, la Gauguerie : Tobie ; Saint-Martin : Roboam ; en 1538, les Cœurs aventureux : Marius Coriolanus, le comte Lydéric : la Chananéenne, les Amustans : la « suscitation » de Lazare, Peu-d'argent : la conversion de Madeleine et l'Abbé à-qui-tout-faut : les deux petits Macchabées ; en 1540, les Amustans : la mort des Prophètes, et Peu-d'argent : la mort du roi Esgion ; en 1541, les Amustans : Holoferne, les Cœurs aventureux : le siège de Samarie et l'Abbé à-qui-tout-faut : le Samaritain ; en 1542, Peu-d'argent : la fuite d'Agar, Saint-André : la bénédiction de Jacob, la Sottetresque : Abel, les Embrouillez : la Manne du ciel, etc., etc.

Ces mêmes compagnies organisaient aussi des concours et distribuaient des récompenses ¹⁶ ; les libéralités des échevins en leur faveur étaient parfois considérables.

Des jeux par personnages, moralités ou

farces, étaient donnés, en présence des magistrats, devant la halle échevinale, dans l'après-midi des trois jours qui suivaient la procession. Les chariots se rangeaient sur le Marché, à partir du coin de la rue des Malades, à droite du côté du Beau-Regard et à gauche vers la Fontaine-au-Change. Le jeudi, avait lieu la répartition des prix.

Enfin, des « danseurs d'amourisses », des acrobates et sauteurs sur corde, attirés à Lille par la grande affluence d'étrangers, étaient autorisés à montrer leur habileté au peuple assemblé ¹⁷

Les groupes historiques formés par les corps de métier étaient tenus, pour éviter la confusion et le désordre, de se réunir à heure fixe, dans un lieu déterminé, et de là, conduits par leurs valets, ils devaient se joindre au cortège, précédés de leurs torsos ou « chandeilles ». Sous peine de ne pas être admis à concourir, ils étaient obligés de se faire inscrire à l'avance. La liste des histoires était « escripte en ung tableau » et si le sujet choisi se trouvait être le même pour plusieurs, il revenait de droit au premier inscrit. Enfin, au cas où une corporation se refusait à contribuer à la dépense, on nommait trois compagnons qui, avec un maître, taxaient la part de chacun.

Voici quelques extraits d'ordonnances touchant la réglementation des histoires et groupes :

28 mai 1533... Item que toutes les histores accoustumées fassent leur assemblée à la croix Ste Catrine et à l'environ, pour prendre leur train par la rue d'Engleterre vers leglise St Pierre, selon leur ordre, et ce sur painne de VI sols, à aplicquier IV s. au pourfit des povres et les 11 s. au pourfit du sergent, en punition deschevlns, et se règlent, ceulx qui font lesdites histores honestement, sans faire dérision de prendre gens ainsy que le passe sest fait, sur painne d'astre punis à la discrétion d'eschevlns... Item que tous mestiers poiront faire quelque histore suivant les chandeilles, telle que bon leur semblera en cas que ce ne soient des histores de la Passion Nostre Seigneur que

la ville fait faire, en les faisant sur esclans ayant rolles, sans faire cloture d'ung costé ne d'aultre, de gourdinnes ne aultres choses, si faire se peult ; dont pour chaque histore leur sera donné par la ville un philippus d'or, pourvu que ce soient histores honnestes, et ceulx quy averont fait la plus belle histore averont IV carolus et l'aultre ensuivant II carolus d'or et seront tenus lesdits mestiers assembler leurs histores, par ordre, en la rulette en devant de l'ospital Comtesse. Et seront tenus les varies desdits mestiers les conduire et faire sieuvre lesdites histores les chandeilles desdits mestiers sans tarder. Item que tous ceult quy voldront faire histores seront tenus de le signifier au procureur de ceste ville et la faire mettre par escript sur painne de riens avoir ; et si pluseurs escripvoient une meisme histore, le premier alant baillie outre audit procureur sera préféré, neantmoins les aultres en poiront faire un aultre telle que bon leur samblera. (Reg. C., f^{os} 104-105.)

17 juin 1533... Et que toutes les histoires des mystères fachent leur assemblée, come il a esté publié, en, la plache S^t Martin et se mettent par ordre, ainsi que leurs chandeilles doivent aler et ai trouvent clercq pour elles mettre en ordre, a fait que les comis par la loy leur declareront, pour partir avecq leurs torses, et ne poiront, alant à la procession, tarder tant que elles seront à la rue des Robelers, que lors elles seront tenues tirer sur le bas de la rue, à un lez et à laultre, jusques à la porte des Malades sur paine de riens gainnier. Item que personne ne se boute à l'entrée et embouchement de la rue des Malades, pour empeschier le passage des dites histoires sur l'amende de II sols à aplicquier comme dessus Item que nuiz quel qu'il soit ne metent et ne se tiegnent sur les charios et hourdaiges des jeux joués à la procession, sinon les joueurs et ceulx comis à faire les signes pendant que ladite procession passera, sur telle paine et à aplicquier comme dessus. (Reg. C., f^o 106.)

7 juin 1535... On vous fait assavoir par Eschevins et Conseil de ceste ville, que

pour reverender la procession prochaine ils ont ordonné que les histoires qui se feront par les mestiers d'icelle seront figures de viez Testament allencontre du nouveau, selon quil sera délivré ausdits mestiers par le procureur de ceste dite ville ; par ordre et que tout quy voudront faire histoires se treuvent par devers ledit procureur en dedans huit jours de ce jour, pour eulx faire mettre par escript à peril si, en dedans ledit temps, ne ont ce fait, de estre fourcloz de pooir faire aucune histoire et lesdits huit jours expirez, ledit procureur delivrera par ordre ce quil sera enjoinct aux dits mestiers et tous ceulx quy non voldront faire seront mis à ladite procession au devant des aultres ainsy que il sera advisé. Et au surplus que chacun mestier faisant histoires avera à l'avancement de la despens un demy real d'or qui sera délivré par l'argentier de ceste ville et sy sera donné à ceulx qui feront la plus belle, industrieuse et riche histoire du viez et nouvel Testament, quatre karolus d'or. Et pour ce que pluseurs desdicts mestiers sont refusans de contribuer leur cote en portion des despens est permis ausdicts mestiers, se bon leur semble, pooir eslire trois hommes de leur mestier, lesquelz seront auctorisiez avecq les maistres de taxer et arbitrer la cote et portion de la despens desdicts mestiers, chascun sa puissance et se aucun se faisoient mectre par escript pour faire histoire et soient en faulte ilz seroient à lamende de dix escus ... (Reg. C., f^o 132.)

24 mai 1547... On vous fait assavoir, de par eschevins... que pour reverender la procession prochaine de ceste ville, Ilz ont ordonné que les mestiers d'icelle feront histoires figurees du viez Testament allencontre du nouveau, selon quilz ont accoustume et qui sera mise par escript en un tableau qui à ces fins sera mis et attachié au devant du beau Regard et ceulx qui non voldront faire seront mis à ladite procession au devant des aultres ainsy que sera advisé. (Reg. D, 1^e 6.)

Les premiers désordres suspendirent ces naïves exhibitions : « *et furent lesdites histoires mises à néant, dit la chronique, parce que c'estoit le commencement des*

troubles et presches qui se faisoient par les gueux et hugnots autour de Lille et autres lieux. »¹⁸ et y apportèrent un élément nouveau. Leurs élèves, rivalisant de zèle, d'intelligence et de luxe, formaient des groupes allégoriques, sacrés et profanes, historiques et légendaires. Le 7 juin 1665, nous voyons les écoliers du collège de la Compagnie de Jésus faire, selon Chavatte, « *une fort belle histoire dans laquelle ils étaient tous à cheval, équipés à merveille et avaient chacun un écuyer devant eux lequel portoit une armoirie en la main. C'étoit l'histoire de Liedrick et de toute la descente des comtes de Flandre. Il y avait une fort belle histoire sur un char triomphal représentant la mort de Phinart.* » L'année suivante les mêmes jeunes gens figurent « *la très haute et très auguste maison d'Autriche triomphante sous Charles second roi d'Espagne et des Indes ; les empereurs Rodolphe 1^{er}, Frédéric III, Albert II, Frédéric IV, Maximilien 1^{er}, Charles Quint, Ferdinand 1^{er}, Maximilien II, Rodolphe II, Mathias, Ferdinand II, Ferdinand III, Léopold ; les rois d'Espagne Philippe 1^{er}, Philippe II, Philippe IV, Charles II.* »

La conquête française suspendit un moment le cours de ces fastueuses manifestations. Chavatte nous apprend encore que le 3 juin 1668 « *les quatre serments n'ont pas marché à la procession parce qu'on estoit aux François et ny avoit aussi nul char de triomphe. C'estoit une paix sans joie, ajoute-t-il amèrement, parce qu'on demuroit au roi de France.* » Le langage du chroniqueur lillois reflète singulièrement l'état d'âme des nouveaux annexés. Mais l'interruption fut de courte durée : dix ans après, en 1679, lors d'une procession générale qui eut lieu le 4 août pour célébrer le traité de paix de Nimègue, les écoliers de Jésuites formèrent une marche composée de cinq groupes : 1° le Triomphe de la Paix; 2° le Bonheur de la Paix; 3° l'Abondance procurée par la Paix; 4° la Religion rétablie par la Paix; 5° la Justice et la Paix réunies. Enfin le 20 juin 1688, les RR. PP. font représenter les

figures de la Paix et ses heureuses suites : 1° le Paradis terrestre ; 2° l'Arche de Noé ; 3° le Sacrifice d'Abraham ; 4° la Loi de Moïse ; 5° la Cour de Salomon, accompagnées et entremêlées de groupes costumés, chars, etc.¹⁹

Les démonstrations de joie furent des plus vives après le traité d'Utrecht, qui rendit Lille à la France ; la procession qui suivit l'heureux jour où les troupes françaises vinrent remplacer la garnison hollandaise, témoigne des sentiments qui animaient tous les cœurs. Divisé en cinq marches, chacune d'elles en de nombreux groupes, le cortège qui constituait la partie principale de la fête du 13 juin 1713 avait pour sujet le Triomphe de la Religion dans les glorieux ancêtres de Louis-le-Grand : 1^{ère} marche, le Commencement de la Religion, Clovis ; 2^{ème} marche, les Progrès de la Religion, Charlemagne ; 3^{ème} marche, la Sainteté de la Religion, saint Louis ; 4^{ème} marche, le Génie de l'Espagne (souvenir de la fidélité des ancêtres) ; 5^{ème} et dernière marche, la France. On remarquait, parmi les groupes, Lydéric portant au bout d'une pique la tête de Phinart, Baudouin de Constantinople, la Toison-d'Or, Boufflers, les princes et ducs, etc. Louis XIV fermait le cortège.²⁰

Cette pompe, quoique atténuée, se maintint cependant jusqu'à la Révolution. Que restait-il alors de la festivité instituée par Marguerite de Flandre ? Les « chars de triomphe », les corporations avec leurs torsos et les communautés avec leurs reliques, le clergé des paroisses, celui de Saint-Pierre et le magistrat en corps entourant la bonne fierte, nous retrouvons encore tout cela, quoique poussé à la charge dans une relation anonyme, écrite vers 1740, publiée par M. Raymond Richebé²¹ et dans le tableau bien connu du musée de Lille. Pendant plus de cinq cents ans la ville subvint en partie aux frais de cette fête, à laquelle il était encore affecté, en 1791, un chapitre spécial dans les dépenses municipales.

Sous les Bourbons, après une interruption d'un quart de siècle, l'antique procession fut rétablie et sa dernière sortie

eut lieu le 20 juin 1830. Il ne subsistait plus grand chose de la pieuse manifestation d'autrefois : on vit à Lille, cette année-là, une exposition d'horticulture, des joutes sur l'eau, mâts de cocagne, courses en sac, carrousel, tirs à l'arc, à l'arbalète, au fusil et au canon. Le cortège était composé de députations civiles et militaires, au milieu desquelles émergeaient les bustes de Philippe d'Alsace, de Philippe le Bon, de Louis XIV, du maréchal de Boufflers et de Vauban ; il y avait de plus un char triomphal, où étaient groupés, autour de l'image du roi Charles X, les comtes de Flandre, « à qui Lille doit sa prospérité. » Les deux géants d'osier, Lydéric et Phinaert, Jeanne Maillotte et la figure grotesque du tambour major des « Hurlus », dessinée en 1823 par le graveur lillois Portet, attiraient particulièrement les regards et

obtenaient un vif succès. Venait enfin un bœuf gras, entouré de licteurs, suivi des jouteurs et coureurs et des divers services de la ville. Les prix se distribuèrent le mercredi. Sous le gouvernement de Juillet, la fête, six fois séculaire, changea totalement de caractère et devint purement communale.

Depuis, à de longs intervalles, il a été permis aux Lillois de revoir leurs légendaires ancêtres, y compris la robuste cabaretière brandissant sa pique acérée. Le 21 juin 1858 eut lieu le premier cortège des Fastes de Lille ; en 1861, grâce au zélé concours de jeunes gens de la ville, en organisa une très brillante et très riche cavalcade, appelée Cortège des Fastes de Lille, dont le souvenir n'a été effacé que par l'inoubliable marche historique du 7 octobre 1892.

Notes :

1. Mgr Hauteceur, *Histoire de Saint-Pierre*, tomes II et III. Voir aussi *Archives historiques et littéraires*, 3^{ème} série, tome V, pp. 369-379, la Procession de Lille au XIV^{ème}, XV^{ème} et XV^{ème} siècle, par La Fons-Mélicocq
2. « A Carbonnier orphevre pour largent et fachon de pluisieurs pris... si comme sur fleur de lys, une croix de St Andrieu,ung fuziel et une roze... donne a pluisieurs places et eompaignons tant de ceste dite ville comme de Tournai que le jour dela procession remonstrerent par signes et aultrement pluisieurs histoires ... et aussi pour complaire a mdit trs redoubté qui a cause de ce a este demoure en ceste ville et en avoie etarde son département. » (Compte de 1448.).
3. Les registres aux ordonnances renferment toute la série de ces bans, de 1469 à 1790.
4. L'ordonnance du 31 mai 1428 établit, pour la première fois, la liste des « mestiers et marchauts » qui devaient marcher à la procession : « Porteur à le coulilers, porteurs au sacq, chavetier, variés de cordewaniers, trayeurs de vin, potiers d'estain, coulietiers de toutes marchandises, crassiers, escringniers, babieus, parmentiers, carpentiers, machons, foulons, tisserans de drap. vieswarriers, cordewaniers, tordeurs de grant force, armoyeurs, marissaux, fevres, seruriers, caudreliers, les tainteniers, détailleurs de draps, brasseurs, taneurs, poissonniers, bouchiers, orphèvres, vairiers,, tisserans de toiles, merchiers, bouleughiers, taverniers, les confrères de St Jacques. » (Arch. comm. Reg. aux Mémoires, 1, f^e 17).
5. Les torses ou torches étaient de longs bâtons surmontés d'une chandelle, au-dessous de laquelle étaient disposés, en cercle, les attributs du corps de métier. Il en existe deux spécimens au musée de Lille.
6. « A Jores Destailleurs pour 11 menestrels de Douay qui tromperent devant le fiertre... Pour le sallaire de 111 autres menestrels liquel jouerent devant le fiertre... Item à Jovenere pour jouer de ghisterne b111erne devant le fiertre. » (Compte de 1364)
7. « ... Donné en courtoisie aux compaignons de la place Derrignau au support des grands frais par eulx eus ceste annee, en ce que pour décorer la procession..., ils se sont parés et houchiès richement à la siemblance des neuf preux, XII L. » (Compte de 1436).
8. Les personnages historiques, désignés sous le nom de « neuf preux » étaient indifféremment pris dans 'la Bible, dans l'histoire ancienne, grecque ou romaine, et dans les romans de chevalerie, tel David, Josué, Gedéon, Samson, Judas, Macchabée, Hector, Alexandre, César, Pompée, Charlemagne, Roland, Ogier, Artus de Bretagne et Godefroi de Bouillon
9. Voir les comptes de 1549, 1550, 1560, 1562, 1564. « A Anthoine Thiedé pour avoir trouvé IX hommes

ayant fait les neufs preux... ; 64 sols pour repartir a ceux qui ont servi de neuf preux... au porteur denseigne, etc... » (Compte de 1565).

10. « Aux prince, subgects et compaignons des Cœurs amoureux de la place Darignault en support de la despens des habillemens, houchures et escus painturiés avec armes de IX preux, en regard a ce que lan passé a cause de la pluye qui fit... ils avoient esté fort diminuez et adimez quil a convenu rappointer... » (Compte de 1494). – « ... A luy [le prince des Cœurs amoureux.] encoires sur sa requeste pour renouveler les escuchons du neuf proeux et de faire repaindre leur armoyries a cause que les vielles estoient cassés et rompus et affelachiés. » (Compte de 1539)

11. A ceulx de St Andrieu au support des despens soutenus par la representation des Sebilles. (Compte de 1540).

12. Les Sibylles figurèrent longtempt dans les cortèges rellgieux ; lors du chapitre général des Cordeliers, tenu au couvent de Lille, le 17 septembre 1610n il y eu une procession générale sur le passage de laquelle des théâtres étaient dressés ; deux entre autres, le long du mur des Cordeliers, « la estoient, raconté Chavatte, les douze Sebilles, en entre elles y avoit l'empereur Octavien près de la Sebille Turbutina (Sibilla Tuburtina ou de Tibur) laditte Sebille lui monstra limage de la Vierge Marie qu'elle tenoit son fils entre ses bras, laquelle elle estoit sur un théâtre fait en un certain grenier et de l'autre costé des Sebilles, au milieu des deux théâtres, il y avoit un autel, là ou reposoit le St-Sacrement. »

13. « ... A aultres mestiers ayant fait accoustrer les douze Sebilles a chacun, XL, s. » (Compte de 1562).

14. « Aux compaignons de St-Saulveur, lesquels firent plusieurs histoires sur le fait de la passion de S. Jhb Crist, au devant de la fierte Notre-Dame, notamment depuis l'église St-Pierre jusque la porte St-Saulveur, ainsy qu'il ont accoutume leur donner pour se faire chacun an pour la décoration de la procession dont lon a acoustume leur donner pour ce faire VI S.. avant ; mains ceste année présente, considération sur ad ce que durant le temps que ladite procession passa, ils trouvent de grandi interests en leurs habillemeni a cause des grans pluies qu'il cheust durant ledit tems, eschevins de ladite ville leur ont accordes pour ceste fois seullement, au dessus VI S. la somme de XL S.. font VIII L. » (Compte de 1470).

- « Aux compaignons de la Gauguerie que par eschevins leur a esté donné courtoisie au suport des despens par eulx soustenus à cause de plusieurs histoires par eulx faits en allant autour de la procession pour la décoration d'icelle, assavoir est de l'annonciation, nativité et offertoire des trois roys, passion et résurrection de N. S^r Sauveur Jh Crist, avoec aulcune aultre histoire nouvelle par eulx ajoustées et servant à la matière meisme, montrer par personnages les martyrs d'aucuns glorieux saints. Pour ce considers leurs grands despens quils ont soutenus xll l. » (Compte de 1481). En regard adce que les chevaux par eulx eux en plus grand nombre quisl ne souloient pour le fait de leurs dictes histoires leurs ont plus largement constés que es aultres années passées, a cause de la cherté de l'avaine... » (Compte de 1484).

15. On les trouvera, avec des variantes, et à des dates différentes, de 1535 à 1565, dans Derode, *Histoire de Lille*, t. II, pages 139-140 (note) ; *l'Artiste*, revue lilloise, 1830, n°2 ; Les souvenirs religieux de Lille et de la région, 1887, pp. 75 à 77, ainsi que dans plusieurs manuscrits appartenant à la bibliothèque de Lille ou à des collections particulières.

16. « A Jaquemes, le Wauquier, tavernier que, du comand d'eschevins, il a payé, donne en avancement aux compaignons de la place du petit Frait, pour eulx supporter les frais qu'il soustenoyent en pluisieurs notables prix d'argent qu'ils donnoyent, le jour de la procession d'icelle ville pour honneur et augmentation d'icelle procession, par quittance, VI l.. » (Compte de 1433).

17. « A aucuns joueur de soupplesse, quatre carolus, le jour de la procession, après disner, qui estoient venus jouer devant la Loay. » (Compte de 1527). – « A Mathis de Francio ett Anthone Pichevelo, natif de Vicence en Cremonce (sic), auquel, sur requeste presente, pour avoir, à ladite procession, fait plusieurs soupplesses et jeux sur corde, au devant de la halle, 4 florins valant 8 livres. » (Compte de 1551).

18. « Comme ces représentations se faisoient par gens de mètiers plus capable d'exciter la risee que la piète, de sorte qu'on auroit dit une masquarade spirituelle, c'est pourquoi Messieurs du Magistrat, lorsque beaucoup d'habitans de la campagne estaiet infecte de l'hérésie de calvin, pour ne leur point donner occazion d'attribuer à l'Eglise un abus introduit par les peuples, ordonnèrent de les supprimer. » Tiroux, *Histoire de la ville de Lille*, p. 189.

19. Chronique de Chavatte, voir aussi *Les Souvenirs religieux*, 1892

20. *Souvenir religieux*, 1891, pages 42 et suivantes,

21. *La procession de Lille au XVIII siècle*, relation d'après un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine. Lille, 1802

Terre de Géants